



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Colombie

Question écrite n° 37289

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de lui donner des indications sur les frais engagés par la France pour la libération et la protection de Madame Ingrid Betancourt. Il souhaite connaître les frais engagés par la France pour les différentes missions menées en vue de sa libération, ainsi que les dépenses directement liées à la personne de Madame Betancourt depuis sa libération, que ce soit pour ses déplacements ou pour sa sécurité.

Texte de la réponse

L'engagement de la France en faveur de la recherche de la libération de Mme Ingrid Betancourt et des otages détenus par les FARC en Colombie est ancien et permanent. Dès le 6 mai 2007, le chef de l'État a souligné tout l'importance qu'il accordait à ce sujet. Afin de rechercher une solution, le Président de la République a multiplié les contacts et les entretiens, notamment avec son homologue colombien, le Président Alvaro Uribe, le chef de l'État vénézuélien, M. Hugo Chavez, et plusieurs dirigeants latino-américains. Les nombreuses initiatives prises par le chef de l'État ont permis de porter la question des otages en Colombie au premier plan de l'agenda international. Elles ont créé une dynamique. Fait inédit, 22 otages des FARC ont retrouvé la liberté au cours de l'année 2008, dont Mme Betancourt, 3 citoyens nord-américains et 11 militaires et policiers colombiens le 2 juillet dernier, suite à une opération parfaitement réalisée par les forces de l'ordre colombiennes. Depuis lors, la France a marqué à de nombreuses reprises sa disponibilité pour apporter, si les autorités colombiennes le souhaitent, toute contribution qui pourrait être utile à la libération des otages encore détenus et à la recherche de la paix. C'est dans ce cadre d'ensemble qu'il convient de replacer les efforts conduits pour la libération de Mme Betancourt. Leur coût doit avant toute chose être apprécié au regard : du devoir de protection consulaire de l'État français envers tous ses ressortissants ; de la mobilisation permanente des plus hautes autorités de l'État et de l'opinion publique pour la recherche de la libération de tous les séquestrés en Colombie. Mme Ingrid Betancourt a été désignée « objectif militaire » par la guérilla des FARC. Elle bénéficie donc d'une légitime protection, assurée par l'État français. À l'instar de celle mise en place pour d'autres hautes personnalités françaises ou étrangères, cette protection est prise en charge par le ministère de l'intérieur. Son coût n'a pas été porté à la connaissance du ministère des affaires étrangères et européennes. Symbole de la tragédie vécue par les otages des FARC en Colombie, Mme Betancourt met son audience internationale au service de la libération des séquestrés encore détenus. C'est dans ce contexte qu'elle a réalisé, à la fin de l'année 2008, un déplacement dans huit pays d'Amérique du Sud, pour rencontrer les différents chefs d'État de la région et rechercher avec eux les moyens de parvenir à ce que les autres otages retrouvent la liberté. Certains d'entre eux sont détenus depuis plus de dix ans, dans des conditions infrahumaines. Il s'agit d'une situation humanitaire à laquelle la France apporte, sous ses différentes formes, la réponse d'un engagement continu et résolu.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37289

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10569

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 711